

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le trente du mois de septembre à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 24/09/2020

Présents : Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Laurence TROLET, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Muriel GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

Avaient donné pouvoir : Thierry PITEL à Mickaël LHOTELLIER, Franck DE SAINT ROMAN à Jean-Pierre BALAS,

Absents :

Secrétaire de séance : François TOUYON

Présents : 31

Votes exprimés : 33

Le conseil municipal adopte les comptes rendus des conseils municipaux des 17 juin 2020, 8 juillet 2020 et 10 juillet 2020 à l'unanimité.

I / COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DU 5 NOVEMBRE AU 30 DECEMBRE 2019

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charge de l'administration générale et des finances

DECISIONS DU MAIRE :

Le maire a pris les décisions suivantes :

DATE	N° ARRETE	OBJET
11 février 2020	2020-001	Autorisation d'emprunt des chemins ruraux le dimanche 8 mars 2020 pour la randonnée vélo de Thue et Mue.
3 janvier 2020	2020-002	L'entreprise OXALIS est retenue pour la fourniture et la pose d'une clôture pour l'aménagement de la place Courteheuse, pour un montant de 1 248 euros TTC.
8 janvier 2020	2020-003	L'entreprise SAUR est retenue pour la remise en état de deux poteaux incendie à Cheux pour un montant de 2 291,28 euros TTC.
9 janvier 2020	2020-004	L'entreprise SCOP POUILLAIN est retenue pour réaliser les travaux de réparation suite à une visite technique au gymnase Victor Lorier à Bretteville l'Orgueilleuse pour un montant de 1 099,20 euros TTC.
21 janvier 2020	2020-005	L'entreprise BERTRAND QUESNOT est retenue pour réaliser les travaux de réparation à la salle des fêtes à Cheux pour un montant de 1 661,26 euros TTC.
27 janvier 2020	2020-006	L'entreprise BERTRAND QUESNOT est retenue pour réaliser l'entretien de la chaudière à la salle des fêtes à Cheux pour un montant de 1 213,06 euros TTC.
4 février 2020	2020-007	L'entreprise BRETTEVILLE AUTO est retenue pour réaliser l'entretien d'un véhicule des services techniques (Némo) de Thue et Mue pour un montant de 1 392,15 euros TTC.

27 mars 2020	2020-008	Retrait de la délégation de fonctions et de signature à un élu
27 mars 2020	2020-009	Retrait de la délégation de fonctions et de signature à un élu
28 avril 2020	2020-010	Commissionnement pour l'urbanisme à un agent
28 avril 2020	2020-011	Commissionnement pour l'urbanisme à un agent
28 avril 2020	2020-012	Commissionnement pour l'urbanisme à un agent
28 mai 2020	2020-013	Délégation de fonctions et de signature au maire délégué de la commune déléguée de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE Jean-Pierre BALAS
28 mai 2020	2020-014	Délégation de fonctions et de signature au maire délégué de la commune déléguée de BROUAY Cécile PARENT
28 mai 2020	2020-015	Délégation de fonctions et de signature au maire délégué de la commune déléguée de CHEUX Myriam LETELLIER
28 mai 2020	2020-016	Délégation de fonctions et de signature au maire délégué de la commune déléguée de PUTOT EN BESSIN Alain SABRIE
28 mai 2020	2020-017	Délégation de fonctions et de signature au maire délégué de la commune déléguée de LE MESNIL PATRY Mickaël LHOTELLIER
28 mai 2020	2020-018	Délégation de fonctions et de signature au maire délégué de la commune déléguée de SAINTE CROIX GRAND TONNE Benoît VICTOR
28 mai 2020	2020-019	Délégation de fonctions et de signature à l'adjoint au maire en charge des bâtiments et équipements municipaux Jean-Pierre BALAS
28 mai 2020	2020-020	Délégation de fonctions et de signature à l'adjoint au maire en charge des finances et de l'administration générale Didier LHERMITE
28 mai 2020	2020-021	Délégation de fonctions et de signature à l'adjointe au maire en charge de la politique éducative Nelly LAVILLE
28 mai 2020	2020-022	Délégation de fonctions et de signature à l'adjointe au maire en charge de l'urbanisme Laurence TROLET
28 mai 2020	2020-023	Délégation de fonctions et de signature à l'adjointe au maire en charge de la culture et de l'évènementiel Marie-Françoise THEAULT
28 mai 2020	2020-024	Délégation de fonctions et de signature à l'adjoint au maire en charge de l'environnement François TOUYON
28 mai 2020	2020-025	Délégation de fonctions et de signature à l'adjointe au maire en charge de la communication Murielle GAGER
28 mai 2020	2020-026	Délégation de fonctions et de signature à l'adjoint au maire en charge des espaces verts et de la voirie Franck DE SERRE DE SAINT ROMAN
28 mai 2020	2020-027	Délégation de fonctions et de signature à l'adjointe au maire en charge des affaires sociales et aux logements sociaux Agnès SOLT
28 mai 2020	2020-028	Délégation de fonctions et de signatures de conseiller municipal délégué en charge des Ressources Humaines Cyril AUBERT-GEOFFROY
28 mai 2020	2020-029	Délégation de fonctions et de signature de conseiller municipal délégué en charge des associations sportives François THORETTON

28 mai 2020	2020-030	Délégation de fonctions et de signature à la conseillère municipale déléguée à l'Education Sarah IUNG
20 mai 2020	2020-031	Délégation de fonctions et de signature d'adjointe au maire déléguée de la commune déléguée de Brouay Jocelyne COUE DA SILVA
28 mai 2020	2020-032	Délégation de fonctions et de signature d'adjoint au maire déléguée de la commune déléguée de Cheux Michel GLINEL
28 mai 2020	2020-033	Délégation de fonctions et de signature d'adjoint au maire délégué de la commune déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse Jean-Louis DANOIS
28 mai 2020	2020-034	Délégation de fonctions et de signature d'adjointe au maire délégué de la commune déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse Cécile LEMARCHAND
28 mai 2020	2020-035	Délégation de fonctions et de signature d'adjoint au maire délégué de la commune déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse Dominique MARIE
28 mai 2020	2020-036	Délégation de fonctions et de signature au conseiller municipal délégué à la police rurale Michel GLINEL
16 juin 2020	2020-037	Tarifcation pour la désinfection des salles des fêtes de la commune
23 juin 2020	2020-038	Nomination des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Thue et Mue
7 juillet 2020	2020-39-	Attribution d'un local professionnel et fixation du loyer sur la commune de Cheux
7 juillet 2020	2020-40	Fixation d'un loyer pour une location de matériel pour la maison de santé à Cheux
20 février 2020	2020-41	L'entreprise GED EVENT est retenue pour acheter un portique de sécurité près de la gare SNCF pour la commune de Thue et Mue, pour un montant de 2052,00 euros TTC
20 février 2020	2020-042	L'entreprise MILECLAIR est retenue pour traiter les façades de la mairie annexe à Cheux pour un montant de 3 837,12 euros TTC.
20 février 2020	2020-043	L'entreprise EQUIPAVENUE est retenue pour l'achat de divers pavillons, des drapeaux et d'un mat de façade pour Bretteville l'Orgueilleuse et Cheux pour un montant de 1 492,40 euros TTC.
5 mars 2020	2020-044	L'entreprise DBCONSTRUCTION est retenue pour faire une reprise de moellons à Putot en Bessin pour un montant de 2 315,50 euros TTC.
5 mars 2020	2020-045	L'AGENCE NOUVEAU REGARD COMMUNICATION est retenue pour faire paraître un bulletin local pour un montant de 2 772,00 euros TTC.
5 mars 2020	2020-046	L'entreprise IMB est retenue pour imprimer un bulletin communal pour un montant de 1680,00 euros TTC.
9 mars 2020	2020-047	L'entreprise LUMIPLAN est retenue pour déplacer un panneau lumineux pour un montant de 2 292,00 euros TTC.
9 mars 2020	2020-048	L'entreprise ILLUSIONS MAGIE AUDIOVISUEL est retenue pour faire des photos municipales pour un montant de 1 000,00 euros TTC.

10 mars 2020	2020-049	L'entreprise AER+ est retenue pour faire l'entretien des bouches de soufflage chauffage, le nettoyage des grilles et l'entretien des VMC pour les salles des fêtes à Cheux, Le Mesnil Patry, Brouay, Putot en Bessin et Sainte Croix Grand Tonne pour un montant de 1 081,80 euros TTC.
12 mars 2020	2020-050	L'entreprise EQUIPAVENUE est retenue pour acheter un support vélo pour Cheux pour un montant de 1 083,60 euros TTC.
12 mars 2020	2020-051	L'entreprise MILECLAIR est retenue pour faire la remise en état du gymnase de tennis à Bretteville l'Orgueilleuse pour un montant de 1 243,20 euros TTC.
19 mars 2020	2020-052	L'entreprise CONRAUD DOYE est retenue pour faire la dépose des rosaces des clés de voûte dans la nef à Brouay pour un montant de 1 686,00 euros TTC.
24 mars 2020	2020-053	L'entreprise BRIAND ELECTRICITE est retenue pour rendre autonome le tennis club en énergie électrique à Bretteville l'Orgueilleuse pour un montant de 1 425,74 euros TTC.
31 mars 2020	2020-054	L'entreprise RENOV'CONCEPT est retenue pour faire des réparations à plusieurs endroits sur le toit de l'église Putot en Bessin pour un montant de 4 188,00 euros TTC.
2 avril 2020	2020-055	L'entreprise COMPAGNIE BELIZIMA est retenue pour faire un spectacle à Brouay pour un montant de 2 510,90 euros TTC.
8 avril 2020	2020-056	L'entreprise DEMOTEC est retenue pour réaliser une mise en place, installation d'appareils nécessaires (extracteur et aspirateur à filtration avec deux douches, mitigeur et un groupe électrogène) à Brouay pour un montant de 1 602,00 euros TTC.
8 avril 2020	2020-057	L'entreprise RENOV'CONCEPT est retenue pour réaliser des travaux sur le toit de l'église à Cheux pour un montant de 15 168,00 euros TTC.
8 avril 2020	2020-058	L'entreprise LARSENE est retenue pour réaliser un spectacle de magie à Brouay pour un montant de 1 688,00 euro TTC.
10 avril 2020	2020-059	L'AGENCE NOUVEAU REGARD COMMUNICATION est retenue pour réaliser un bulletin d'information spéciale pour un montant de 1 370,40 euros TTC.
24 avril 2020	2020-060	L'entreprise GUERIN TRAITEMENT ET PROTECTION est retenue pour réaliser la vérification des extincteurs à Cheux pour un montant de 1 353,80 euros TTC.
27 avril 2020	2020-061	L'entreprise SDU est retenue pour réaliser la pose d'un jeu extérieur à Bretteville l'Orgueilleuse pour un montant de 6 034,31 euros TTC.
11 mai 2020	2020-062	L'entreprise DBCONSTRUCTION est retenue pour réaliser des travaux à la pharmacie située à Bretteville l'Orgueilleuse pour un montant de 3 135,00 euros TTC.
12 mai 2020	2020-063	L'entreprise TRIPTYK est retenue pour équiper en matériel son la salle Le Studio à Bretteville l'Orgueilleuse pour un montant de 2 298,06 euros TTC.
20 mai 2020	2020-064	L'entreprise M2INCENDIE est retenue pour installer une alarme à incendie à la bibliothèque située à Cheux pour un montant de 2 460,00 euros TTC.

12 mai 2020	2020-065	L'entreprise SAUR est retenue pour faire le remplacement de poteau incendie à Cheux pour un montant de 2 612,03 euros TTC.
28 mai 2020	2020-066	L'entreprise GEOMAT est retenue pour faire la délimitation de la propriété de la personne publique à Sainte Croix Grand Tonne pour un montant de 1 404,00 euros TTC.
28 mai 2020	2020-067	L'entreprise GEOMAT est retenue pour réaliser un plan topographique à Sainte Croix Grand Tonne pour un montant de 1 680,00 euros TTC.
4 juin 2020	2020-068	L'entreprise SAUR est retenue pour faire le remplacement de poteau incendie à Le Mesnil Patry pour un montant de 1 412,05 euros TTC.
4 juin 2020	2020-069	L'entreprise RENOC'CONCEPT est retenue pour faire le démoissage et grattage de l'herbe sur le toit de l'église à Cheux pour un montant de 4 560,00 euros TTC.
4 juin 2020	2020-070	L'entreprise MOULIN est retenue pour faire la pose de réseau à Brouay pour un montant de 2 179,20 euros TTC.
4 juin 2020	2020-071	L'entreprise MOULIN est retenue pour faire la pose d'enrobé à la place des caniveaux à l'atelier des services technique pour un montant de 1 585,44 euros TTC.
22 juin 2020	2020-072	L'entreprise SAUR est retenue pour faire la pose de canalisation rue du Bas de Près à Bretteville l'Orgueilleuse pour un montant de 2 169,17 euros TTC.
22 juin 2020	2020-073	L'entreprise LOGITUD est retenue pour faire une formation de deux à quatre utilisateurs sur municipal V5 et Canis pour un montant de 1 090,00 euros TTC.
25 juin 2020	2020-074	L'AGENCE NOUVEAU REGARD COMMUNICATION est retenue pour faire l'édition d'un bulletin d'information spéciale n°2 pour un montant de 1 082,40 euros TTC.
20 juillet 2020	2020-075	L'entreprise SAUR est retenue pour poser un compteur aux jardins communaux rue de Caen à Cheux pour un montant de 2 104,76 euros TTC.
20 juillet 2020	2020-076	L'entreprise DG RENOVATION est retenue pour faire la pose d'une porte d'entrée à la maison de santé de Cheux pour un montant de 2 322,74 euros TTC.
21 juillet 2020	2020-077	L'entreprise M2INCENDIE est retenue pour faire la vérification des extincteurs à Sainte Croix Grand Tonne pour un montant de 2 756,11 euros TTC.
31 juillet 2020	2020-078	L'entreprise WURTH est retenue pour l'achat de diverses fournitures pour le service technique de Bretteville l'Orgueilleuse et Cheux pour un montant de 1 209,25 euros TTC.
13 août 2020	2020-079	L'entreprise ACTIMAC est retenue pour l'achat d'un ordinateur pour Cheux pour un montant de 1 455,60 euros TTC.
22 août 2020	2020-080	L'entreprise SARL MARBRERIE DOGUET ET FILS est retenue pour la construction de cinq cavurnes, le remplacement des planches, d'une pose de géotextile et de gravier au nouveau cimetière à Bretteville l'Orgueilleuse pour un montant de 2 865,00 euros TTC.

Pour information, ces arrêtés sont disponibles et consultables au siège de la commune nouvelle de Thue-et-Mue.

Le maire rend ainsi compte de ses décisions.

II/ CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LA COMMUNE THUE ET MUE ET LA COMMUNE DE ROSEL

Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale

Lors des réflexions relatives à la création de la commune nouvelle de THUE ET MUE en 2016, les communes non limitrophes membres de l'ex-communauté de communes, ont participé aux réunions de travail. Ces communes, n'ayant pas géographiquement de frontière avec THUE ET MUE, n'ont pas pu la rejoindre mais ont été intéressées par le travail de mutualisation.

Ainsi, conformément aux délibérations respectives en date du 28 septembre 2017 et du 11 octobre 2017, les communes de ROSEL et de THUE ET MUE ont signé une convention d'entente intercommunale le 12 octobre visant à mettre à disposition une partie du personnel administratif de THUE ET MUE au profit de ROSEL.

Ce mode d'organisation a permis de mettre en commun les compétences et d'assurer une expertise plus pointue dans différents domaines : juridiques, financiers, service à la population, etc.

Compte tenu du choix d'un agent, il est nécessaire de modifier l'organisation de cette mutualisation en signant une nouvelle convention en lieu et place de la précédente.

Ainsi, la répartition du personnel est proposée en annexe 1 de la convention comme suit :

- Directeur général des services : 1% d'un agent à temps plein
- Responsable de l'administration générale : 2% d'un agent à temps plein
- Responsable des services à la population : 1% d'un agent à 33/35ème

Il est précisé également que le SEEJ a signé avec ROSEL une convention descendante de services, comme l'a fait THUE ET MUE et le SEEJ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide,

- **DE RESILIER** la convention en date du 11 octobre 2017,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention d'entente intercommunale,
- **DE DESIGNER** les trois élus ci-dessous pour composer la conférence de l'entente :
M. Michel LAFONT
M. Didier LHERMITE
M. Cyril AUBERT-GEOFFROY
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

III/ DESIGNATION DU DELEGUE ELU AU CNAS

Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS, association loi 1901 à but non lucratif,) est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

La loi n°2007-209 du 19 février 2007 rend obligatoire l'action sociale au sein des Collectivités, tout en laissant la liberté de sa mise en œuvre.

A sa création au 1er janvier 2017, la Commune nouvelle THUE ET MUE a adhéré au CNAS pour l'ensemble de ses agents.

Du fait du renouvellement du conseil municipal en 2020, il est nécessaire de désigner un délégué élu, représentant au CNAS, pour la nouvelle mandature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide,

- **DE DESIGNER** M. Cyril AUBERT GEOFFROY, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

IV/ REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale

Le conseil municipal doit élaborer son règlement intérieur dans les six mois de son installation. La commission administration générale et finances a travaillé lors de sa réunion du 1er septembre dernier et propose le document joint au présent rapport.

Il intègre le fonctionnement des commissions notamment celles qui seront ouvertes aux habitants engagés.

Monsieur LAFONT souhaite porter le nombre à 12 habitants engagés à la commission Environnement pour répondre positivement à toutes les candidatures.

Monsieur TOUYON trouve judicieux de ne pas limiter les habitants volontaires, surtout qu'ensuite ils peuvent siéger aux conseils communaux.

Madame LESAGE souligne qu'il est difficile d'animer des réunions à plus de 10 personnes. Si la règle est modifiée pour le nombre il peut être envisagé de modifier la règle pour que les habitants engagés puissent assister aux conseils communaux.

Monsieur LAFONT pense qu'il est essentiel que les habitants engagés siègent à une commission pour être aux conseils communaux.

Monsieur TOUYON souligne qu'il essaiera de faire des groupes de travail pour limiter le nombre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide,

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur de la commune de Thue et Mue,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

V/ DESIGNATION DES HABITANTS ENGAGES PAR COMMISSION

Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale

Conformément au règlement intérieur pris lors de la délibération n° 2020-96, les commissions ouvertes sont composées notamment d'habitants engagés.

Ces habitants engagés sont désignés par le Maire après proposition du conseil municipal. Les habitants qui ont souhaité faire acte de candidature ont pu le faire depuis le 5 septembre dernier, en remplissant un bulletin d'inscription au forum de la vie associative et municipale, en mairie ou sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal propose :

Commission Bâtiments et voirie (9 habitants engagés maximum)

Nathalie TESSON
Pasquale RAPILLY
Olivier GRASSI
Jean-Marc MINEAU
Jérôme PERRET

Commission Communication (9 habitants engagés maximum)

Philippe NIRRENGARTEN
Delphine DOYENNEL
Wilfried KOPEC
Céline SARRAZIN

Commission Culture et évènementiel (9 habitants engagés maximum)

Antoine PIARD
Stéphane PACEY
Hervé PERRON
Annelise LEBRUN
Jean-Claude JOULIN
Carine REYTER
Nadine PIQUERY

Commission affaires sociales (9 habitants engagés maximum)

Sandra LETELLIER
Martine CAILLOT
Sandrine CYRVAN
Martine LARGET
Valérie BEAUSOLEIL
Audrey ROBIN
Noëlle JEAN

Commission Environnement (12 habitants engagés maximum)

Benoît DEMOULIERE
Magali LE MASSON
Hugo PUPIN
Suzie PARIS
Michèle COMOR
Maëlle PERRON-MAHEUT
Virginie COFFINET
Jacques QUENAULT
Laurent MANCEL
Alexandre d'ABOVILLE
Gilles BINET
Marc LEMONNIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide,

- **DE PROPOSER** au maire ou à son représentant de désigner par arrêté les habitants engagés ci-dessus énumérés aux différentes commissions ouvertes,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

VI/ FONDS DE SOLIDARITE AUX ENTREPRISES

Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale

Dans le cadre des aides liées à la crise sanitaire COVID19 étudiées lors de la réunion du 8 juillet dernier, le conseil municipal a décidé d'attribuer au fonds de solidarité pour les entreprises une subvention exceptionnelle de 3 000 euros sur un budget de 5 000.

Le conseil municipal a également demandé à la commission administration générale et finances de lui faire une proposition quant à l'utilisation des 2 000 euros qui restent. La commission réunit le 1er septembre propose que les 2 000 euros puissent être versés également au fonds de solidarité pour les entreprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide,

- **DE VERSER** une aide exceptionnelle au fonds de solidarité pour les entreprises d'un montant de 2 000 euros du fait de la crise COVID-19, en complément de l'aide octroyée par délibération n°2020-85 du 8 juillet 2020 d'un montant de 3 000 euros, soit 5 000 euros au total.
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

VIII/ DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL DE THUE ET MUE

Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale

Cette décision modificative n°1 concerne des régularisations sur des opérations d'amortissement en dépense et en recette des deux sections et l'imputation comptable de l'aide aux entreprises.

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES		
CHAP	FONCTION	LIBELLE	MONTANT	CHAP	LIBELLE	MONTANT
022		Dépenses imprévues	- 5 000 €			
023		Virement à section investissement	- 22 396 €			
042	01	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 396 €			

- €

- €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES		
CHAP	FONCTION	LIBELLE	MONTANT	CHAP	LIBELLE	MONTANT
204	020	Subventions d'investissement versées	5 000 €	021	Virement de section fonctionnement	- 22 396 €
				040	Amortissements	27 396 €

5 000 €

5 000 €

Section fonctionnement dépenses**CHAPITRE 022 – DEPENSES IMPREVUES**

Afin de financer la dépense du chapitre 204 en investissement, une diminution des dépenses imprévues est nécessaire pour un montant de 5 000 €.

CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION DE L'INVESTISSEMENT

Ce chapitre est diminué de la différence entre les opérations d'ordre de transfert entre sections et les dépenses imprévues afin de financer au plus juste le montant des amortissements, soit une réduction de 22 396 €.

CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Article 6811 – Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles : 27 396 €
Il s'agit d'une opération d'ordre visant à régulariser les amortissements prévus pour 2020.

Section investissement dépenses**CHAPITRE 204 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES**

Article 204113 – Projet d'infrastructures d'intérêt national : 5 000 €

Cette somme correspond d'une part, à la délibération du 8 juillet 2020 n° 2020-85 décidant l'attribution d'une aide aux entreprises en difficulté suite au COVID de 3 000 € et d'autre part à la prévision de dépenses liée à la délibération de ce jour sur le même sujet de 2 000 €.

Section investissement recettes

CHAPITRE 021 – VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

La même diminution que celle du chapitre 023 est appliquée au 021 : 22 396 €, ce qui permet de dégager un excédent en recettes qui rend possible le financement des subventions d'un montant total de 5 000 €.

CHAPITRE 040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

L'opération d'ordre visant à régulariser les amortissements prévus pour 2020 a son pendant en investissement recette pour la même somme, soit : 27 396 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide,

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget principal
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

VIII/ VENTE DE LA PARCELLE AL 59 A BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Rapporteur Laurence TROLET, maire adjoint à l'urbanisme

La SARL Drive Béton implantée dans la Zone d'Activité de Cardonville – Chemin de Balleroy sur la commune déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse, a fait savoir à la mairie, par voie écrite le 13 janvier 2020, qu'elle souhaitait acquérir la parcelle 098 AL 59 d'une contenance de 100m².

Le terrain est situé en zone UE dans le PLU. Il s'agit d'un délaissé qui n'est plus utilisé car celui-ci débouche sur la RN 13.

En date du 5 février 2020, la commune a informé le demandeur qu'elle était favorable à la demande d'acquisition, précisant que les frais annexes (bornage, hypothèque, notaire...) seraient à la charge de l'acquéreur.

En date du 8 juillet 2020, après consultation des domaines et compte tenu de l'emplacement de la parcelle, Drive Béton a été informé que la cession se ferait à hauteur de 20€/m² soit un total de 2 000 euros auquel s'ajoutent les frais annexes.

En date du 29 juillet 2020, l'entreprise Drive Béton, a accepté les conditions de la vente

Afin de finaliser la vente, le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide,

- **D'AUTORISER** la vente de la parcelle AL59 à Bretteville l'Orgueilleuse au tarif de 2 000 euros,
- **DE PRECISER** que les frais annexes (notaire, etc.) seront à la charge de l'acquéreur,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

IX/ SCHEMA DIRECTEUR DE L'IMMOBILIER

Rapporteur Jean-Pierre BALAS, maire adjoint en charge des bâtiments et travaux

En 2014, l'ADEME « Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie » a réalisé un état des lieux des politiques énergie climat des villes moyennes de Normandie.

L'état des lieux a révélé une volonté de la majorité des collectivités d'être accompagnées pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie patrimoniale.

Des collectivités ont validé le principe d'une opération collective pour disposer d'une méthodologie commune de gestion patrimoniale et ont abouti à la rédaction d'un cahier des charges.

L'opération collective est financée intégralement par l'ADEME et ses partenaires, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la Région.

L'objectif de l'étude de programmation patrimoniale est que chacune des collectivités engagées

- S'organise en mode projet pour définir sa stratégie patrimoniale,
- Elabore un diagnostic sommaire (structure et usagers),
- Elabore différentes propositions,
- Valide des objectifs opérationnels et une stratégie de mise en œuvre,
- Valide une programmation de rénovation de son patrimoine avec un volet énergétique,
- Commence la mise en œuvre de sa gestion dynamique de patrimoine.

La communauté urbaine qui est l'interlocuteur en la matière, a réussi à obtenir le financement pour une collectivité sur le secteur OUEST. Le SEEJ, qui va lancer une réflexion stratégique, a également besoin d'un schéma directeur de l'immobilier. Il est donc proposé au conseil municipal que le Schéma Directeur de l'Immobilier soit porté par le SEEJ, qui intègrera les bâtiments du SEEJ mais également les bâtiments municipaux de Thue et Mue et ceux des communes du SEEJ qui le souhaitent.

Monsieur TOUYON s'interroge sur la raison pour laquelle le SEEJ porte ce projet.

Monsieur LAFONT explique qu'il n'y avait qu'un seul candidat possible au financement pour l'ouest de la Communauté urbaine et que le SEEJ pouvait englober l'ensemble des communes sur le périmètre du SEEJ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide,

- **DE VALIDER** sa participation à l'opération collective « Etude de programmation patrimoniale — Schémas Directeurs Immobiliers des villes de Normandie » menée par l'ADEME.
- **DE DESIGNER** M. Jean-Pierre BALAS, adjoint en charge des bâtiments et travaux comme élu référent,
- **DE DESIGNER** M. Franck BELLENGER, responsable des services techniques comme référent technicien,
- **DE FAIRE PORTER** le Schéma Directeur de l'Immobilier par le SEEJ
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

X/ QUESTIONS DIVERSES

A/ Présentation de la mission Espaces Publics.

Mme LAVILLE a fait une présentation de la mission Espaces Publics de la Communauté urbaine de Caen la Mer.

B/ Bilan de la fête de Thue et Mue

Mme THEAULT a fait un bilan de la fête de Thue et Mue qui s'est tenue le samedi 26 septembre dernier. Elle remercie les personnes qui ont participé à l'organisation de cette manifestation.

Un débriefing est prévu le jeudi 15 octobre 2020 à 19h.

Monsieur SABRIE précise qu'il y a eu 227 personnes dont 50 pour la ballade botanique. On peut donc en être satisfait ».

Monsieur TOUYON a eu des retours sur le fait que la communication pourrait être complétée d'un boîtage.

C/ Bilan du questionnaire formation des élus

Monsieur LAFONT a présenté le bilan du questionnaire « formation des élus ».

D/ Nuançage

Monsieur LAFONT évoque que lors de l'annonce des résultats des élections municipales, l'étiquette de la liste était « Divers droite ». Après avoir saisi le Ministère de l'Intérieur, la liste est désormais « divers ».

Monsieur TOUYON souhaite que l'édito du Maire fasse état de cela.

E/ Liste des candidats aux postes d'auditeurs libres à la Communauté urbaine de Caen la Mer

Monsieur LAFONT a présenté cette liste qui a été validée par les membres du conseil municipal

F/ Plan de relance : Appel à projet culturel

L'Etat a lancé un appel à projet pour l'implantation d'un espace de stockage d'archives nationales de 500 kms linéaires pour un investissement de l'ordre de 100 millions d'euros. La Communauté urbaine Caen la mer s'est saisie du sujet avec le département et la ville de Bayeux notamment. Le projet sera situé sur l'ancien site de la SMN à proximité du WIP

G/ Réunion publique

Une réunion publique sur le projet « Zone humide » à Saint Croix Grand Tonne est prévue le 6 novembre 2020 à 18h30

Fin de la séance à 21h30

Le maire
Michel LAFONT



